

Flash-Info

Mai 2026 N°175

Le mot du Maire

Chères Beaucetaines, chers Beaucetains,

Quelques infos sur la vie du village:

Une réunion publique se tiendra sur la place de la mairie le jeudi 7 mai à 18h30 afin de vous présenter :

⇒ L'aménagement routier de la sortie du village route de Saint-Didier visant à créer un cheminement piétonnier et un petit rond-point au niveau de la route de Venasque;

⇒ Mais aussi, l'aménagement du passage qui jouxte le mur nord de la mairie entre le chemin de ronde et la rue Coste Chaude, et de nous faire part de vos propositions à ce propos.

⇒ Les travaux de la remise en valeur des douves autour du château ont enfin commencé. L'entreprise de Travaux Publics MOONEN et l'archéologue Monsieur MARKIEWICZ officient avec l'aide de Monsieur Marc CASTAN et Mme Stéphanie COLLET présents sur les lieux. Il a été mis à jour la barbacane

— ouvrage défensif au niveau de la porte d'entrée romane qui date du XV^e siècle. La mise en valeur de notre patrimoine continue.

Je demande à tous les beaucetains non raccordés à la fibre de se faire connaître afin que nous puissions lancer une demande groupée auprès de XPFibre pour avoir des informations sur les travaux nécessaires et les délais.

Que le printemps vous soit le plus agréable possible.

François ILLE, Maire

Réunion publique

Judi 7 mai

18 h 30

Place CASTEL LOUP

s'en suivra un moment convivial autour du verre de l'amitié offert par la mairie

Le Comité des Fêtes
vous attend au CHÂTEAU DU BEAUCET

16 Mai à partir de 13h

Performance Highline
Concert:
Pat Kalla & LE SUPER MOJO
Afrodisco

et **DJ Selecta'Guila**
Artisans - Bal des enfants
Expo photo indociles François Poulain
Buvette - restauration maison
Participation consciente

La vida Locale

COMME UNE MAISON
Lance un concours Photo amateurs

Thème du concours:
« Le Beaucet Insolite »

Envoyez vos photos par mail au plus tard le **lundi 4 mai**

- En fichier JPG, format de photo ratio 2:3
- Photos prises exclusivement sur la commune du Beaucet (dites nous où...)
- Zéro montage !
- N&B ou couleurs
- Max. 2 photos indépendantes, ou un triptyque

Une présélection sera faite par CommeUneMaison. Les photos présélectionnées seront tirées par nos soins en format 30x40 et exposées pendant la Vida Locale organisée par le Comité des Fêtes du Beaucet:

Samedi 16 mai – Château du Beaucet
à partir de 13H
Exposition et Jury populaire
18H dépouillement et remise des prix

CONTACT@COMMEUNEMAISON.FR

DATE LIMITE D'ENVOI : LUNDI 4 MAI MINUIT
à : contact@commeunemaison.fr

LE COMITÉ DES FÊTES DU BEAUCET
VOUS INVITE À

LA FÊTE DES VOISINS

VENDREDI 29 MAI
À PARTIR DE 19H

REPAS PARTAGÉ - ANIMATION MUSICALE
OPEN BBQ - VIN OFFERT

VENEZ NOMBREUX-SES !!

RDV PLACE DE L'AIRE - LE BEAUCET



AIDE DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE



Votre demande d'abonnement à la fibre n'a pu aboutir
en raison de **travaux à réaliser** par vos soins sur votre **propriété privée** ?
Il s'agit d'un échec au raccordement.

**L'État apporte des aides financières
pour réaliser ces travaux.**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Particuliers sous conditions

Quotient familial du foyer fiscal < 29 316 €

Très Petites Entreprises sous conditions

Chiffre d'affaires < 2M €

Effectif < 10 salariés ; Ancienneté > 1 an

COMMENT FAIRE ?

1. **Souscrire** à un abonnement fibre.
2. Si le raccordement est impossible, votre opérateur vous fournit une **attestation d'échec au raccordement** qui constitue l'un des justificatifs requis pour bénéficier de l'aide financière.
3. Faire une **demande d'aide** sur le site de l'ASP (agence de services et de paiement).
4. **Notification** de l'ASP d'un droit à un **forfait d'aide** (entre 400 et 1 200 €).
5. **Choisir l'entreprise** en charge des travaux ; la facture sera minorée du forfait d'aide.
6. A l'issue des travaux, **recontactez votre opérateur commercial** pour le **raccordement fibre**.

INFORMATIONS PRATIQUES



Assistance utilisateurs
en cas de difficultés techniques :
0 806 806 930

(lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h)

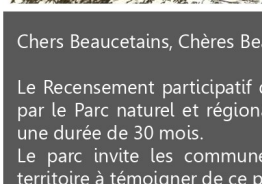
<https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>

Flash info Parution mensuelle
Mairie de Le Beaucet
7, rue Coste Chaude
84210 LE BEAUCET
Tél: 04.90.66.00.23
mail : mairie@lebeaucet.com

Site: www.lebeaucet.com
Direction de la publication :
Le Maire
Conception-Réalisation-
Impression : Mairie
Tirage: 230 exemplaires



Lancement du Recensement participatif du patrimoine vernaculaire du Parc naturel régional du Mont-Ventoux



Chers Beaucetains, Chères Beaucetaïnes,

Le Recensement participatif du patrimoine vernaculaire bâti est lancé. Il est mené par le Parc naturel et régional du mont Ventoux, dans ses 37 communes et pour une durée de 30 mois.

Le parc invite les communes, les associations concernées et les habitants du territoire à témoigner de ce patrimoine (photos et descriptions à l'appui)

Appel à bénévoles : nous avons encore besoin pour Le Beaucet d'au minimum 3 collecteurs qui seront formés au recensement, à la saisie informatique et chargés de rentrer les données collectées.

Si vous aimez arpenter les chemins du Beaucet, et que la préservation du patrimoine vous intéresse, alors faites vous connaître auprès de la Mairie email : mairie@lebeaucet.com ou par téléphone : 04 90 66 00 23.

Vos élus en charge du Patrimoine:

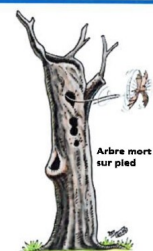
François PLANTECOSTE, Marie Odile BOTTALLA, Luc CHANTERAUD

Les nouvelles mesures relatives à la préservation de l'environnement

Pour plus de souplesse et notamment satisfaire les particuliers possédant un **arbre remarquable** à proximité du bâti (< 3m), la possibilité de conserver ces arbres a été ajoutée au nouvel arrêté. Cette exemption n'est pas valable pour les cyprès, essence qui présente un risque plus élevé que les autres. Les arbres ainsi conservés doivent néanmoins être éloignés d'au moins 5m des autres arbres et arbustes.



La prise en compte de la biodiversité passe par un assouplissement des travaux de débroussaillage et permet dorénavant la conservation de **bois morts au sol** et la préservation d'**arbres morts sur pied**. Si présents, les **arbres possédant des cavités** doivent être maintenus en priorité. Dans le cadre de la protection des espèces protégées et menacées, l'**usage d'engins lourds** pour le débroussaillage est limité à certaines conditions, notamment pour les travaux de premières ouvertures en zone naturelle. Pour plus de précision, voir les articles 3.2 et 3.3 de l'arrêté du 22/10/25.

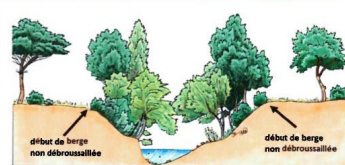


Les arbres morts ne doivent pas compromettre la sécurité des personnes et des biens. Ils ne peuvent être maintenus qu'en l'absence de risque phytosanitaire.



Dans un but de créer des zones refuge au sein de la surface à débroussailler, au moins un **îlot non débroussaillé** doit être maintenu. Ces zones refuge ne devront cependant pas dépasser 5 mètres de diamètre, pour limiter la formation de zones fortement combustibles et ne pas créer de connexion entre les enjeux humains et bâtis et la forêt.

Les **berges des cours d'eau**, où la biodiversité est plus riche, sont désormais exemptées d'OLD. Dans le cas où les berges ne sont pas visibles, la zone non débroussaillée devra faire 10 mètres de largeur depuis le bord du lit mineur du cours d'eau. Sont concernés les cours d'eau identifiés au titre de la Police de l'eau, voir le lien : [http://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-4-4/Transition-ecologique-et-prevention-des-risques\(Eau-et-milieu-aquatiles\)/Politique-de-l-eau-Objectifs-et-planification-Acteurs-et-enjeux/Cartographies/Zonages-reglementaires-et-cartographie/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-au-titre-de-la-police-de-l-eau](http://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-4-4/Transition-ecologique-et-prevention-des-risques(Eau-et-milieu-aquatiles)/Politique-de-l-eau-Objectifs-et-planification-Acteurs-et-enjeux/Cartographies/Zonages-reglementaires-et-cartographie/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-au-titre-de-la-police-de-l-eau)



Illustrations :
ONF pôle DFCI 06-83, Bruno Tessier du Cros
Office National des Forêts

Ne pas jeter sur la voie publique